





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1511

	141 4014				
Rapport d'inspection - Insta		ique BT / TI	BT existan	ite	
N° de rapport :					
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vent	e 🗖 contrôle périodique	111	10		
Type d'habitation : ☐ maison ☒ appartement ☐		17.66			
Demandeur Color Land Color Color					
Personne sur place : HF. TE Hear X	code EAN de l'installation :	NO		-20111112011	
Adresse de la visite : Aux	WAL CARDITA	1.5.	5-460	so ve	
Date de visite M. folf. 6. Date d'émission	Références	client :	C .		
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271	276 bis et dérogations 2 271	bis 🛘 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM ast	: CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :	×	0			
Tension d'utilisation : ₩	Protection générale du branch			17 1	
✓3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V		nombre de circ	cuits terminau	1x:15 +	
Contrôles par examen visuel, tests et mesure	<u>es</u> :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé		X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		4			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations					
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :4.3.2 MΩ					
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM as					
Manquements / Notes :					
V Almon Ch		r	1/1	7	
* Allene de plan.	e lochi que d	entitue	stolle	2/7.cm.	
XII DI 300/14 Peneral Mass/os Taccord					
X D / 300/7/	general in	001/0	J. Ma	Cold	
en Tela de la con	VIII Copress	12 de 1	16-		
in the second	1	-			
no poulous de terminer les rennonts et about					
	1 6,10				
Conclusion:	of the so				
☐ L'installation électrique est conforme aux pre	scriptions du R.G.I.E. Le prochai	n contrôle péri	odique est à	effectuer	
dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme a					
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :					
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le proshain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité a uterme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,					
	Table 1	1 1/2	he ~		
	/	De	100		
W//					